

À cette séance extraordinaire tenue le 18 novembre 2024, au 1289 Route Ste-Thérèse, Ste-Hénédine étaient présents : Madame Claude Lapointe, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et aucun contribuable assiste à la séance. Tous les membres du conseil étaient présents et acceptent de siéger sans avis de convocation. L'assemblée débute, il est vingt et une heure (21h00).

191-24 **Autorisation nettoyage des puits P-1 et P-2 pour diminuer le problème de colmatage des filtres au sable vert**

Considérant la recommandation faite par l'hydrogéologue à la suite des analyses réalisées pour diminuer le problème de colmatage des puits P-1 et P-2;

Considérant la demande de prix faite auprès de trois (3) puisatiers autorisés par la résolution 183-24;

Considérant que la proposition la plus basse est celle de Forages Nelson Gagné de Thetford Mines

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat de nettoyage des puits P-1 et P-2 à Forages Nelson Gagné selon les taux unitaires soumis. Le tout sera supervisé par l'hydrogéologue et en collaboration avec la compagnie Pompe Gagné Parent et les employés municipaux. Le tout pour un montant d'environ 10 000\$ à financer par le surplus du secteur.

192-24 **Exercice d'un droit de préemption sur immeuble du 106 rue Langevin**

Considérant que l'immeuble du 106 rue Langevin est actuellement en vente et qu'une offre a été faite à la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un évaluateur agréé pour établir la valeur de l'immeuble;

Considérant que le délai donné du 30 novembre est trop court et qu'il y a lieu d'utiliser le règlement 461-23 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble pour permettre à la municipalité d'égaliser tout offre d'achat qui pourrait être déposée après ce délai;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal mandate l'évaluateur agréé M. Gaétan Gagné pour fournir à la municipalité un document de référence pour la valeur de l'immeuble du 106 rue Langevin et à Me Johannie Cloutier de prendre un droit de préemption sur l'immeuble du 106 rue Langevin lot 4 085 191 pour fin municipale afin de créer une réserve foncière de terrain et d'immeuble stratégique;

Un avis d'assujettissement sera notifié au propriétaire 30 jours avant son inscription au registre foncier. Ce dernier devra transmettre à la municipalité (bureau municipal) toute promesse d'achat acceptée et toutes ses modifications, le certificat de localisation de l'immeuble disponible, le contrat de courtage et les déclarations du vendeur s'il y a lieu, les rapports d'évaluation et d'inspection disponibles ou tout autre document disponible permettant d'apprécier l'état de l'immeuble;

La municipalité désigne l'évaluateur agréé, le maire et les employés municipaux pour visiter l'immeuble. Ils pourront s'adjoindre des personnes ressources pour des évaluations techniques au besoin;
Le conseil alloue un montant d'environ 5 000\$ à même son surplus pour financer ces dépenses.

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée. Il est vingt et une heure cinq (21h05)

Yvon Asselin
Maire

Yvon Marcoux
Directeur général greffier trésorier

«Je Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

